

➔ Quelques conseils et règles à suivre :

- Ne perturbez pas la tranquillité des animaux
- Refermez les barrières et clôtures derrière vous
- Tenez en laisse vos animaux de compagnie
- Ne sortez pas des sentiers balisés
- Ne faites pas de feu de camp en pleine nature
- Ne laissez aucun débris derrière vous
- Ne cueillez pas de fleurs
- Prévoyez une tenue et des chaussures adéquates !
- Emportez une bouteille d'eau et un chapeau !



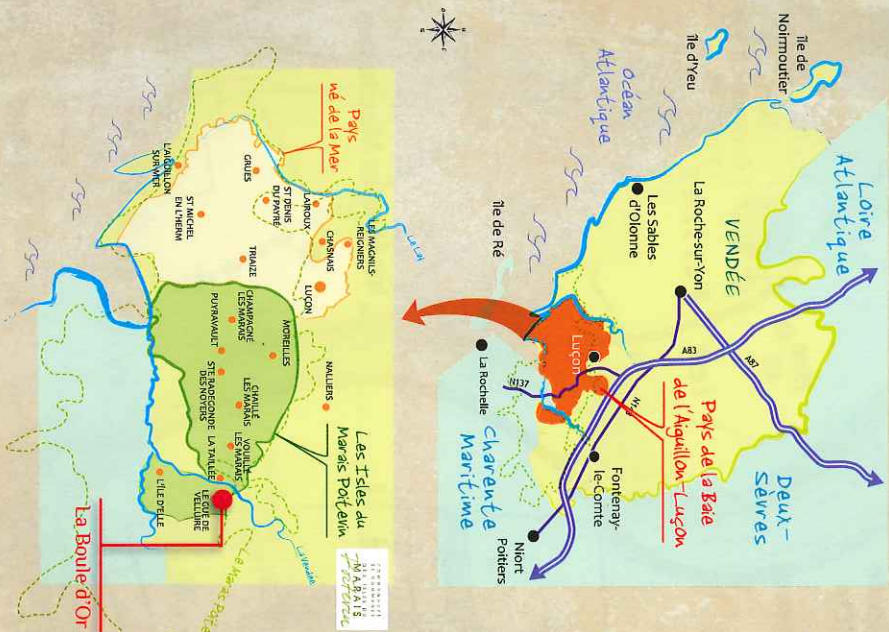
➔ LE LAPIN DE GARENNE

Les lapins de garenne sont très présents sur la commune. Leurs couleurs sont facilement repérables car très marquées. Les lapins de garenne, très sédentaires, vivent en société. C'est à la tombée de la nuit que l'on peut plus facilement les apercevoir... Leur point de ralliement, la garenne, est un ensemble de terriers ramifiés, creusés sous une haie ou dans un talus, mais toujours dans un endroit sec.

A découvrir...

Vendée Fleur

➔ Entreprise familiale spécialisée dans la composition florale de fleurs fraîches ou séchées. De nombreuses variétés de fleurs

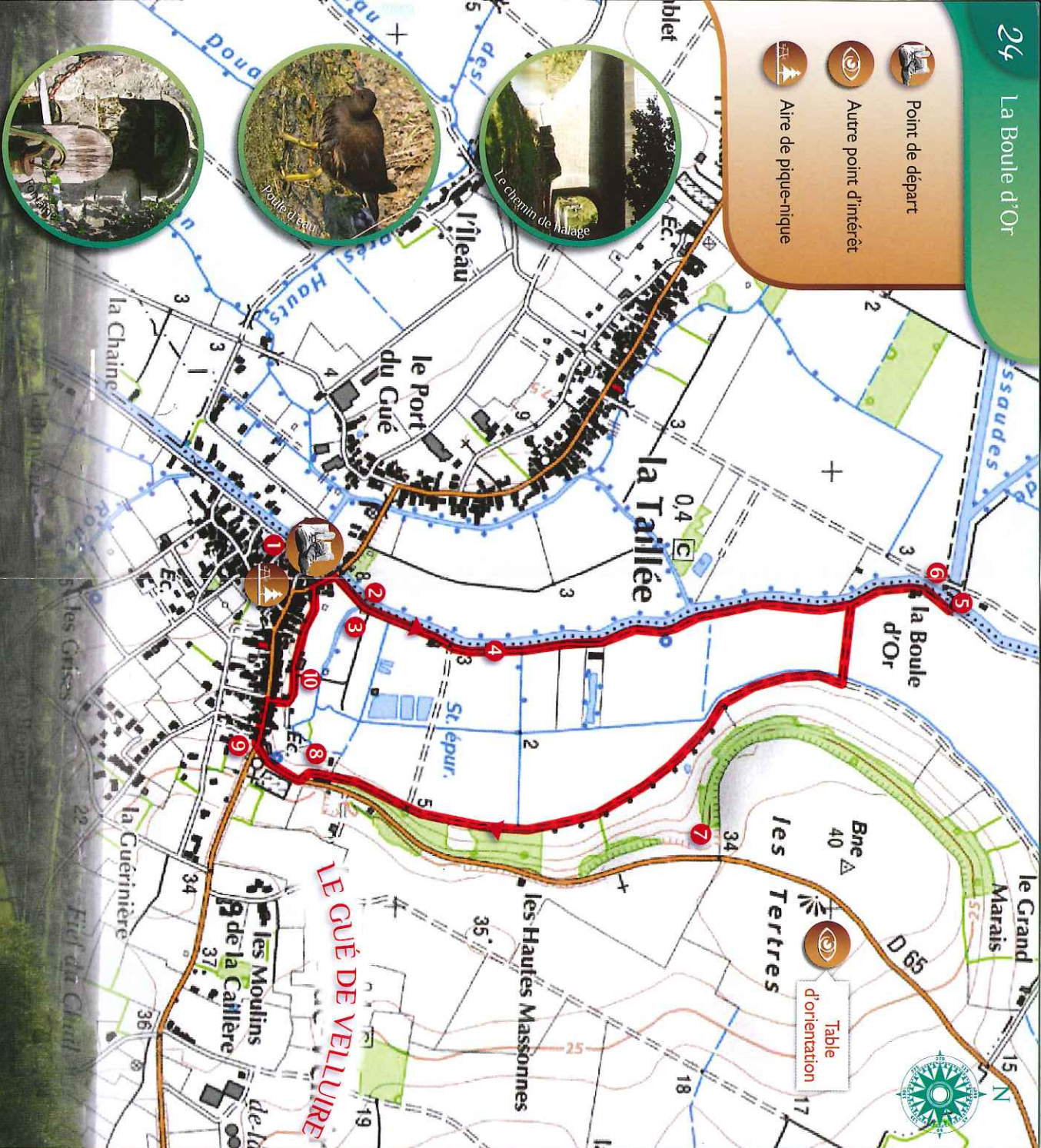




Point de départ

Autre point d'intérêt

Aire de pique-nique



→ Ce sentier vous fera découvrir la rivière Vendée et la butte des tertres (point culminant du Marais Poitevin). Avant de vous aventurer dans la commune, prêtez une oreille et un regard attentifs autour de vous afin de découvrir la faune et la flore de notre marais.

1 L'embarcadere → En barque ou en canoë, laissez-vous porter par la rivière Vendée pour 1h30 environ de balade en liberté jusqu'au bourg de La Taille. Location possible au bar «Le Guétreem» de juin à septembre.

2 Le Chemin de halage → De Velluire à l'île d'Elle, ce chemin qui longe la rivière Vendée servirait à tirer les bateaux qui devraient ralentir à la traversée des villages. Un passage («à gué») vaut son nom à la commune.

3 La Bonde des jardins → Pour irriguer leur potager, les habitants ont installé cette petite écluse afin de faire entrer l'eau dans le canal qui passe derrière les jardins et ainsi, alimenter leur propre pompe-à-eau.

4 La rivière Vendée → Cette rivière qui donne son nom au département, prend sa source à Saint-Paul-en-Gâtine en Deux-Sèvres (79) et se jette dans la Sèvre Niortaise à l'île d'Elle, après un parcours de 82km. Elle abrite un grand nombre d'espèces de poissons.

5 L'Écluse de la Boule d'Or → Cet ouvrage hydraulique, constitué de plusieurs portes, sépare les eaux en période de crue. Cette écluse constitue un véritable paradis pour les poissons grâce à la réserve mise en place de chaque côté et à la passe à civelles.

6 Les Passes à civelles → Installées en 1988, ces passes facilitent la remontée des civelles (bébés anguilles) vers nos rivières grâce aux petits picots plantés à l'envers. Leur période de «fréquentation» s'étale d'avril à septembre. La civelle est aujourd'hui menacée par sa surpêche dans la Baie de l'Argillon.

7 La falaise des Tertres → Sur ce point culminant du Marais Poitevin (40m), est installée une table d'orientation. Celle-ci permet d'observer une grande partie du canton et même au-delà, quand le temps le permet. Le calcaire adhérent était un point de repère pour les marins lorsque la mer batrait cette falaise (à rejoindre en véhicule, à la sortie du bourg, direction Velluire).

8 La fontaine → Cette fontaine date de l'époque gallo-romaine. Quand les puits individuels étaient pollués par la proximité des étables, les habitants venaient y puiser leur eau.

9 L'Église → Son installation sur le promontoire qui domine le bourg fait suite aux vœux de marins en péril qui y élevèrent, jadis, une chapelle. L'église actuelle date du XIX^e s. On remarquera le christ en bois qui date du XVI^e s.

10 La rue de l'Église et les jardins → Remarquez ces maisons serrées les unes contre les autres le long d'une rue unique : ce «village rue» est une caractéristique architecturale qui rappelle le passé de «marais mouillés» du village. Derrière, s'étendent des jardins ou «mottes» auxquels les habitants accédaient en traversant les maisons par un couloir commun. Ce droit de passage a été aboli dans les années 70, lorsque le fossé des Fontaines devint une route.